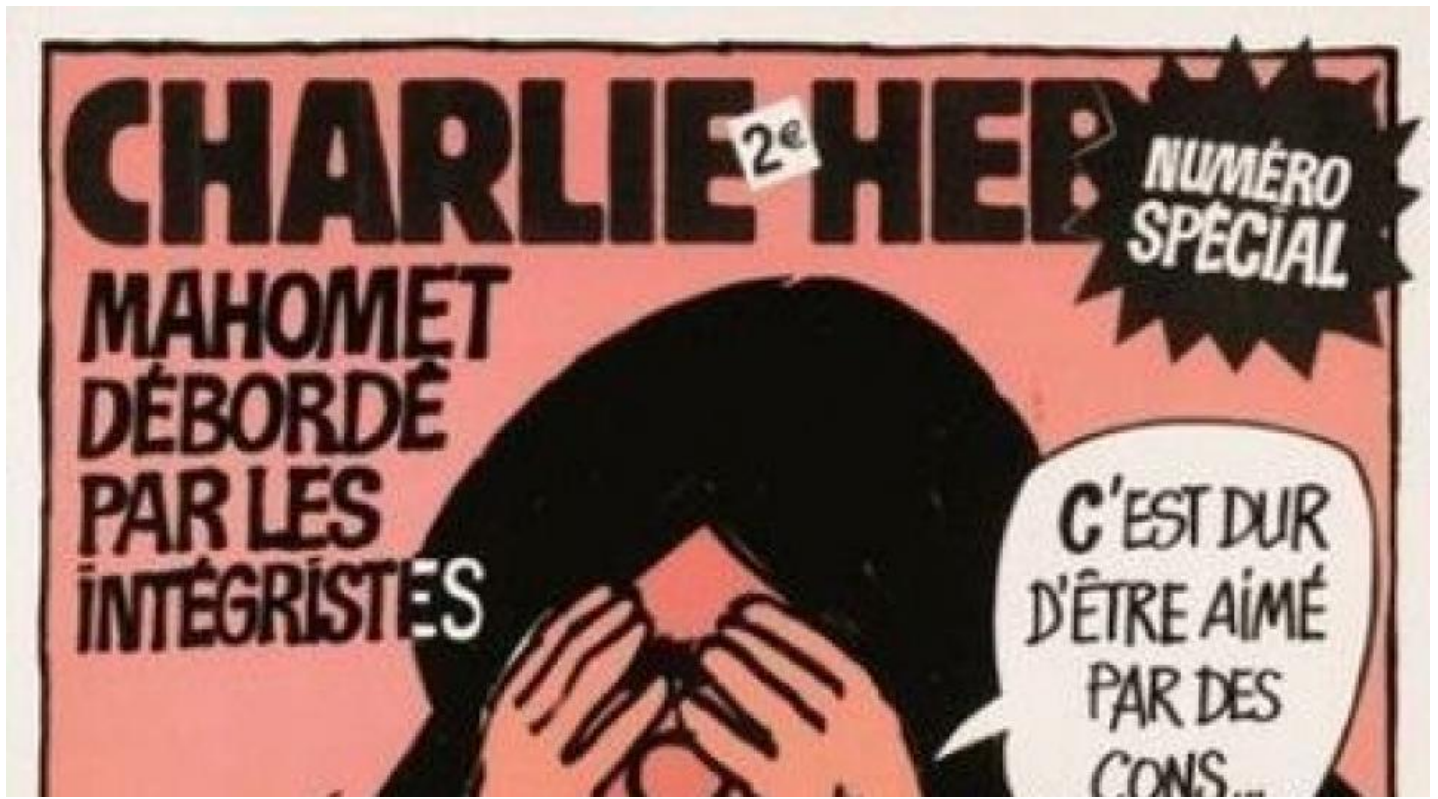


Attentats de Charlie Hebdo : pourquoi il ne faut jamais céder aux pulsions de limitation de la liberté d'expression, qu'elles soient bien pensantes ou terroristes



Charlie Hebdo, cible du plus important attentat terroriste que la France ait jamais connu, a à plusieurs reprises été critiqué dans l'espace politico-médiatique pour ses caricatures sur l'islam.

Avec Dominique Jamet
Avec Gérald Olivier
Avec Frédéric Robert

Atlantico : Diriez-vous que la liberté d'expression est en danger en France ?

Dominique Jamet : Il faut se souvenir qu'Eric Zemmour a été évincé d'I-Télé pour un mot - "déportation" - qu'il n'a en réalité même pas prononcé. Cela nous donne une idée de la bonne foi des adversaires qui se sont déchaînés contre lui. L'affaire qui nous occupe est une preuve de plus que les pensées, les opinions, les expressions hétérodoxes – ou qualifiées comme telles – n'ont pas place, aux yeux d'un certain nombre de censeurs, dans le champ de la presse, et doivent être interdites et condamnées. On peut ne pas être d'accord avec la suggestion qui est à l'origine de cette crise, à savoir celle qui est faite dans le Corriere de la Serra, de renvoyer chez eux les immigrés de confession musulmane venus du Maghreb ou d'Afrique noire, qui s'intégreraient mal à la société. Mais n'a-t-il pas le droit de le penser ? N'apporte-t-il pas des faits et des arguments à l'appui de son opinion ? Qu'a-t-on encore le droit de dire en France ? On se croirait revenir au Second Empire, où les condamnations pleuvaient sur les journaux et les journalistes. Le mode d'action qu'ont choisi un certain nombre de gens qui se disent et se croient démocrates, ce n'est pas la réponse, la tribune, le débat, la discussion, mais la justice, le procès, la condamnation et l'interdiction professionnelle. Une rédaction, i-Télé en l'occurrence, a considéré qu'un journaliste ne lui plaisait pas, et qu'il fallait donc le chasser. Une telle conception du journalisme est très bizarre...

Lire également : [Charlie Hebdo : le prix de la censure](#)

Que vous inspire le fait que la polémique Zemmour ait été lancée et relayée par des hommes politiques (Jean-Luc Mélenchon, Bernard Cazeneuve, Bruno Le Roux) ? Qu'est-ce que cela dit de leur conception de la liberté d'expression ?

Dominique Jamet : Toute cette affaire donne l'impression qu'il y a eu une volonté et un souhait de mener une offensive concertée contre ce Zemmour dont le succès de librairie prodigieux alarme, inquiète ou exaspère un certain nombre de gens. Il n'est pas innocent qu'à peine cette interview mise en avant en France, on ait vu trois groupes sociaux différents, mais très influents, se déchaîner :

- Le lobby des ligues de vertu, antiraciste et humanitaire : SOS Racisme, le CRAN, la Licra... ;
- Le lobby des journalistes ;

- Le parti politique qui à l'heure actuelle a le pouvoir, au travers du président du groupe parlementaire Bruno Leroux, et du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve. On attendait semble-t-il que l'occasion de "rentrer" dans Zemmour et de le prendre en faute se présente. Cette ingérence du pouvoir politique sur une question où la liberté d'expression est concernée est tout à fait anormale dans une démocratie. Ce qui se passe en ce moment est inadmissible.

Qu'il s'agisse de Zemmour ou d'autres, et que l'on approuve ou désapprouve ses idées et propos, quels sont les dangers du boycott ?

Dominique Jamet : Il n'y a pas de démocratie sans pluralisme, en principe. Mais si le pluralisme doit se limiter aux gens qui ont tous la même opinion, c'est-à-dire si l'on exclut des médias ceux qui se conduisent "mal", alors on ne se trouve plus dans une démocratie. Cet épisode, dont on ignore comment il va évoluer, est caractéristique d'une tendance qui nous mène progressivement vers une dictature "soft" et hypocrite de la liberté d'opinion. Un certain nombre de gens sont boycottés depuis toujours par les grands médias ; le champ de la parole se limite aux grands partis, aux gens importants, à ceux qu'on ne peut pas exclure. Il y a deux ans Richard Millet a fait les frais de cette exclusion dans le domaine de l'édition, lorsqu'il s'était exprimé sur l'affaire Breivik, maintenant c'est au tour de Zemmour : cela montre que la volonté d'avoir une pensée policée, encadrée et censurée a gagné la presse.

Certains disent que cela fait le jeu du Front national. Je ne suis pas certain qu'un afflux supplémentaire d'électeurs vers le parti de Marine Le Pen en découle. De toute façon, si tel était le cas, il existait un moyen très simple d'empêcher cette dérive, qui était de ne pas lancer d'offensive contre Zemmour.

A lancer des procédures à tort et à travers pour incitation à la haine raciale, le résultat n'est-il pas contre-productif ? Pourquoi ?

Dominique Jamet : C'est le deuxième exemple en quelques jours d'une importante erreur d'appréciation, et de tactique, de la part d'associations ou de groupes qui prétendent lutter contre la haine raciale. Il y a peu, en effet, des gens sont venus manifester contre une performance artistique créée par un auteur antiraciste, interprétée par des acteurs noirs qui dénonçaient l'exploitation de leurs ancêtres au début du XXe siècle. Les opposants ont prétendu interdire à un auteur blanc, ce qui est du racisme, de se mêler des affaires des noirs. Dans le cas présent, on a beau chercher, on ne voit pas dans la conduite générale, dans les propos ou les écrits d'Eric Zemmour de racisme. Il parle sans fard, et probablement sans assez de précautions, d'un certain nombre de problèmes qui par ricochet peuvent toucher des gens qui sont arabes, ou qui sont noirs. Lorsque le CRAN se manifeste, en affectant de croire qu'il y a du racisme chez Zemmour, les gens les plus modérés en viennent à penser que l'association dit ou fait n'importe quoi, et les moins modérés sont exaspérés par ce comportement qui réintroduit du racisme par le biais de la lutte contre le racisme.

Aux Etats-Unis la liberté d'expression est protégée par le premier amendement de la Constitution. Cette liberté a-t-elle pour autant entraîné ou favorisé des déferlements de haine raciste outre-Atlantique ?

Dominique Jamet : Si, comme aux Etats-Unis, la liberté d'expression totale n'empêche pas la manifestation quelquefois violente de tensions, je pense que le système inverse est bien pire encore. Il existe un critère, qu'on semble avoir cessé de prendre en compte en France : la censure, la poursuite et le procès, cela ne devrait pas être la règle, mais l'exception. La liberté totale peut donner lieu à des abus, mais le recours à la censure est par lui-même un abus.

Gérald Olivier : Le 1er amendement protège en effet la liberté d'expression, c'est-à-dire qu'il protège le droit des citoyens de s'exprimer librement vis à vis du gouvernement, il ne protège pas les citoyens entre eux, et si vous tenez des propos racistes vous pouvez être poursuivi par une personne ou un groupe. D'autre part il existe aux Etats-Unis une limite à la liberté d'expression qui est l'incitation à la violence (pas à la haine, à la violence) c'est-à-dire que si le discours de telle ou telle personne risque de déboucher sur des heurts, ce discours peut être restreint (ce fut le cas avant et surtout après le 11 septembre dans les mosquées du New Jersey). Mais sur le fond, le principe des pères fondateurs et le principe appliqué par la jurisprudence sont que toutes les idées peuvent s'exprimer, même celles que l'on peut juger répugnantes. Le négationnisme n'est pas un délit, comme en France, il existe un parti Nazi (plusieurs en fait, souvenez-vous du film the Blues Brothers où les Nazis de l'Illinois ont un rôle important), le Ku Klux Klan a pignon sur rue, etc. Le seul parti réprime fut le Parti Communiste entre 1920 et 1970, justement parce qu'il était perçu comme menaçant la sécurité nationale... Depuis internet, il existe un grand débat autour de ce que les Américains appellent le "Hate Speech" ("discours de haine"), mais la question n'est pas résolue. Elle tient plus au fait que les gens "se lâchent" dans leurs propos en ligne qu'à la nature de certains de ces propos.

Frédéric Robert : Le 1er amendement de la Constitution américaine a toujours permis de libérer la parole. Toute atteinte visant la liberté d'expression est une atteinte au concept-même de démocratie à l'américaine.

Tous les sujets peuvent être abordés et chaque individu, même le président des Etats-Unis, peut devenir la cible des paroles qui sont proférées : Lyndon Baines Jones, lors de l'escalade de la guerre du Vietnam, en a fait les frais, Richard Nixon, lors du scandale du Watergate (la presse, le Washington Post, en particulier, n'hésitant pas à le critiquer et à le désavouer), Bill Clinton, lors de l'épisode du Monicagate, ou encore George W. Bush, lors de l'intervention militaire américaine en Irak en 2003.

Toutefois, certains propos grossiers sont interdits à la télévision ou à la radio ou sont couverts par des bips.

En 1971, la Cour suprême, dans l'arrêt Cohen v. California, a déclaré qu'une cour de justice ne pouvait condamner un jeune homme qui portait un blouson anti-guerre du Vietnam sur lequel figurait l'expression "Fuck the Draft" ("Draft" = conscription).

Toutefois, il existe des limites, fort heureusement. Comme dans tout Etat de droit, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.

Il existe en effet 3 limites à cette liberté d'expression :

— une limitation concernant le contenu de cette expression : par exemple, la pornographie infantile, la diffamation, la calomnie,

l'incitation à la violence, l'obscénité, la subversion et la publicité commerciale mensongère ne sont pas protégées par le 1er amendement.

- une limitation concernant le lieu et le moment de cette expression.

- une limitation concernant les actions symboliques : si l'expression repose sur une formulation écrite, elle est protégée; toutefois, plus elle s'en éloigne (avec passage à l'action), moins elle est protégée par le 1er amendement.

Dans le cas qui nous intéresse, certaines associations s'offusquent du fait que le racisme et sa verbalisation, le négationnisme et le nazisme ne sont pas interdits. Le côté pervers de la chose est le suivant : l'opinion publique américaine estime que tant que le débat en reste au stade de l'expression et non de l'action (action punitive visant certains groupes), et même si ce débat est nauséabond, ce dernier ne doit en aucun cas être interdit.

Comment les polémiques autour d'une prétendue incitation à la haine raciste sont-elles gérées dans l'espace public américain ?

Gérald Olivier : Votre question porte sur la liberté d'expression au sein de l'espace médiatique, et là il faut remarquer deux choses. La première est que la diversité des idées présentes sur les écrans et dans les médias est beaucoup plus importante aux Etats-Unis qu'en France. La seconde est que l'on apprécie les polémistes et que l'on recherche même à les faire "déraper" parce que ça fait grimper l'audience. Ce qui n'existe pas est cette unanimité implicite du corps journalistique et son adhésion à une forme de pensée que certains pourraient assimiler à la "pensée unique". Tout cela pour dire que "l'Affaire Zemmour" n'aurait pas les mêmes contours. Aux U.S.A vous avez NBC, MSNBC ou CBS qui sont clairement identifiées comme des chaînes de "gauche" c'est à dire "sociales-libérales", progressistes sur les questions de mœurs, d'immigration, de la couverture santé, etc., qui correspondent au public "démocrate" ou "indépendant", et vous avez aussi Fox News, et de nombreuses télévisions et radios locales affiliées, qui au contraire est identifiée comme une chaîne résolument "républicaine", avec sa tendance "tea party" (même si c'est un chroniqueur de CNBC, Rick Santelli qui évoqua le premier le tea party). Fox News a désormais une petite sœur qui s'appelle One America Network News (OAN). Les journalistes font très souvent dans la provocation et parlent avec un bagout devenu rare en France. Rush Limbaugh a été le premier à lancer ce type de discours d'une franchise à la limite du "trash", depuis il y a eu Glenn Beck, et William Reilly, il y a des femmes comme Laura Ingraham, très à droite et qui a pourtant partagé un plateau avec George Stephanopoulos sur NBC. Aux U.S.A. Zemmour serait un polémiste parmi d'autres (sachant que le type de courant de pensée qu'il représente est typiquement français et n'a pas d'équivalent là-bas), il se pourrait qu'il soit montré du doigt, dénoncé, raillé dans certains médias mais pas "viré" par une direction (l'idée que des journalistes puissent se mettre d'accord pour virer leur collègue parce que ses idées leur déplaisent en dit très long, je le crains, sur l'étroitesse d'esprit de la profession aujourd'hui, et le "suivisme" qui la caractérise... Aux U.S.A. on est viré parce qu'on a couché avec la femme du patron, par pour ce qu'on pense...).

Le fait que la parole soit plus libre joue-t-il un rôle de catalyseur aux Etats-Unis, là où de plus grandes restrictions pourraient avoir pour effet pervers de faire "fermenter" les haines entre les communautés ?

Gérald Olivier : Cette question décrit la situation en France, en fait. Etrangement, Zemmour dans ses chroniques dénonce souvent le "communautarisme" et ses avancées en France, mais il aurait une plus grande liberté d'expression au sein d'un pays qui pratique le "communautarisme", à savoir les Etats-Unis. Mais là encore je veux apporter deux bémols. Un, le communautarisme aux Etats-Unis n'est pas ce que l'on croit; deux, les limites à la liberté d'expression existent bel et bien et très souvent elles se manifestent sous forme d'une autocensure.

Le communautarisme aux Etats-Unis a été une réalité pour chaque première génération d'immigrants, ensuite il y a brassage, c'était le cas hier, c'est le cas aujourd'hui et le brassage est même plus vaste, donc le communautarisme américain n'empêche pas l'assimilation. Au contraire il l'accompagne. Il faudra voir si aujourd'hui, de par l'existence d'un islamisme radical et d'une communauté musulmane plus importante, ce groupe parvient à résister durablement au "brassage" et à l'assimilation. Rappelons au passage que le "patriotisme" américain est un pilier des valeurs américaines et que toutes les communautés se retrouvent unies dans leur allégeance au drapeau et à la fierté qu'il inspire. Communautarisme et Patriotisme sont les deux "mamelles" de la citoyenneté américaine, et le patriotisme l'emportera toujours sur la communauté. C'est un élément fondamental. Le principe de base de la démocratie américaine est la protection des minorités et des faibles. Toutes les communautés ont donc profité de cette protection (ce qui n'était pas le cas en Europe) et tous leurs membres ont donc des raisons d'être fiers d'être "Américains").

Tout n'est néanmoins pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le discours social (au bureau, au restaurant, entre amis, etc.) est extrêmement policé. Il est axé sur une recherche d'harmonie, l'évitement des conflits et il est donc devenu très vide. On ne parle pas "politique" entre gens de bonne compagnie, pour éviter les désaccords ou les disputes. Et l'on respecte les orientations de chacun. Le "politiquement correct" a engendré un comportement de façade totalement lisse dont certains commencent en effet à se lasser. Et il y a là désormais un contraste saisissant entre l'Amérique des villes côtières (New York, Boston, Miami, New Orleans, Los Angeles, San Francisco, Seattle) et les villes de l'intérieur, notamment du sud et des rocheuses (Memphis, Dallas, Denver, Salt Lake City, etc.). Les premières sont cosmopolites et d'une tolérance béate, les autres sont rustres et "conservatrices". Le discours "rustre" occupe aujourd'hui sur les ondes une place qui avait un temps disparu, signe d'un retour de balancier.

Frédéric Robert : C'est le principe du fruit défendu ! On vous interdit quelque chose, vous faites tout pour l'obtenir ! La prohibition des années 20 a fait de l'alcool un fruit défendu, donc convoité. Certains pensent même, à tort ou à raison, que l'abrogation du 2ème amendement de la Constitution relatif aux armes ne ferait qu'augmenter la circulation des armes à feu et ferait apparaître des marchés parallèles encore mieux organisés que ceux qui existent actuellement. Par conséquent, il y a fort à parier que si le citoyen américain moyen était bâillonné, ce dernier tenterait de se faire entendre encore plus afin de prouver à ses dirigeants et à l'opinion publique internationale que sa parole est sacrée et que les Etats-Unis, pays des libertés, en agissant de la sorte, renient leurs valeurs premières et se comportent de manière identique aux pays "totalitaires" qu'ils fustigent.

Dominique Jamet : Avoir peur de la parole et censurer la parole n'a jamais été un moyen de faire changer la pensée. Tous les régimes, qu'il s'agisse d'une dictature pure ou de la dictature "soft" et feutrée dans laquelle nous sommes en train d'entrer, qui ont rêvé d'interdire l'expression d'une pensée ou d'une opinion, se sont heurtés au fait qu'une telle opinion ne disparaît pas. Elle reste

contenue, et plus elle est comprimée, plus le risque d'explosion est fort.

Propos recueillis par Gilles Boutin

[Article mis à jour et précédemment publié sur Atlantico le 22 décembre 2014](#)